

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconnaissance de catastrophe naturelle pour les communes de Cauneille et Sarbazan

Mont-de-Marsan, le 27/10/2020

Un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle a été publié samedi 24 octobre au journal officiel. Il concerne le phénomène de forte pluies ayant entraîné des coulées de boues et des inondations entre le 9 et 11 mai dernier.

La préfète des Landes recommande aux assurés ayant subi des dommages dans les communes concernées de déclarer à leurs assureurs tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie catastrophe naturelle au plus tard dans les dix jours suivant la publication de cet arrêté au journal officiel.



Contact presse

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82
Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan Cedex
www.landes.gouv.fr

